

Le 27 avril 2019

## Inondations en cours

### *L'évacuation est ordonnée*

Conformément à l'article 47 de la *Loi sur la Sécurité civile*, la Ville de Laval ordonne l'évacuation des personnes situées dans la partie sud-est de l'île Verte, résidentes aux adresses civiques 64 à 93 de la rue Comtois, à compter de ce jour, et jusqu'à nouvel ordre.

#### Quoi faire avant d'évacuer votre résidence :

- Par mesure de prévention, nous vous recommandons de couper le courant électrique dans les endroits à risque, sauf si l'emplacement du commutateur central est déjà inondé ;
- Apportez avec vous une trousse comprenant vos effets personnels essentiels (médicaments, lunettes, etc.) et vos articles de toilette (pour quelques jours) ;
- Assurez-vous que tous les membres de votre famille soient chaudement vêtus et qu'ils disposent de vêtements de rechange ;
- **Avisez les autorités municipales, en téléphonant au 311, de l'endroit où vous pourrez être contacté durant votre absence.**

Si vous décidez de ne pas vous conformer à cet ordre d'évacuation, sachez que vous compromettez votre sécurité, les services essentiels d'urgence ne pouvant plus être assurés. Cette décision serait prise à vos risques et périls.

Notez qu'une heure après la visite à toutes les résidences concernées par cet ordre d'évacuation, le passage des véhicules d'urgence dans votre secteur sera coupé.

Soyez assurés que la Ville de Laval met en place toutes les mesures d'urgence afin de vous venir en aide et d'assurer la sécurité de votre quartier en votre absence. Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour obtenir plus de renseignements, composez le 311 ou 450 978-8000 (de l'extérieur de Laval).

Pour toute urgence, composez le 911.